

On en parle ?!

Le TéléTravail à France Telecom



Mon activité peut-elle être envisagée en télétravail ?

Chaque salarié volontaire, peut demander à son responsable hiérarchique d'exercer ses activités à distance. Cette principale disposition figure dans l'accord télétravail signé par la CFDT et 3 autres organisations syndicales le 22 juin 2009. L'accord prévoit 3 types de télétravail : travail alterné à domicile, bureau satellite et télétravail occasionnel. Les militants CFDT peuvent vous accompagner dans cette démarche.

Cet accord est-il une alternative à un arrêt d'activité, sur un site ?

En effet, en plus d'être une réponse à des situations individuelles et particulières, la CFDT a signé cet accord pour que le télétravail soit une des alternatives à tout projet de transfert géographique d'activité ou de service. La démarche est pragmatique et s'appuie sur des expérimentations avant généralisation.

Cet accord, signé par la CFDT, est-il vraiment mis en œuvre ?

Aujourd'hui c'est une réalité pour de nombreux salariés, mais également sur plusieurs projets « collectifs » comme Albertville, Montluçon, Saumur, Arles, Abbeville, Blois, Lisieux, Marmande, ... Pour autant, il n'a pas été simple de conduire l'entreprise vers cette négociation en 2008. La CFDT y a mis toute son énergie, mais ce texte signé en 2009 n'a réellement commencé à être déployé qu'en 2010, de façon inégale en fonction des régions et de la volonté des décideurs locaux. Les Délégués Syndicaux CFDT suivent toutes les situations où il peut être opportun d'engager une négociation locale de mise en œuvre.

Le Télétravail à Abbeville, une réalité !

Pour les salariés d'Abbeville, la mise en œuvre de l'accord Télétravail est une véritable alternative au maintien de l'activité sur site. Après la disparition de l'activité Pages Jaunes, puis la baisse d'activité de celle du 118712, l'entreprise conditionnait les salariés à une mobilité vers Amiens. L'option de télétravail collectif pour 18 salariés sur une activité CCOR front & back a été retenue à la grande satisfaction de la CFDT. Expérimenté durant environ 6 mois, et suivi par les élus du CE et du CHSCT, le dispositif de Télétravail collectif est maintenant bien mis en œuvre à Abbeville depuis juin 2010 !

Laurence (DS CFDT à la D.O. Nord)

[RESPECTÉS]

Une question, une suggestion
Recevoir notre lettre d'information

contact@cfdt-ftorange.fr

Notre Intranet
Et Internet CFDT

<http://cfdt.francetelecom.fr>

www.cfdt-ftorange.fr

